

CITADIS

Société Anonyme d'Économie Mixte Local au capital de 10 000 000 €
Hôtel du Département, Place Viala - 84000 Avignon
Numéro SIRET : 602 620 304 00041

Assemblée Générale Ordinaire 10/06/2026

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six et le dix juin à 16h30 les actionnaires de CITADS se sont réunis dans les bureaux de la société et en visio-conférence sur convocation du Conseil d'Administration.

L'Assemblée est présidée par Madame Dominique Santoni, représentante du Conseil Départemental de Vaucluse, présidente du Conseil Départemental et présidente du Conseil d'Administration.

La Présidente constate, après appel des actionnaires présents en visio conférence et d'après la feuille de présence certifiée exacte, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 3 350 actions, soit plus du quart des actions composant le capital social et que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

M. Simon, est désigné secrétaire de séance. M. Jordan Fernandes est désigné comme scrutateur.

La séance est ouverte à 16h30 afin de traiter l'ordre du jour suivant :

- Présentation des rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire :
 - Rapport d'activité et financier 2025
 - Rapport sur le Gouvernement de l'Entreprise 2025
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes
 - Rapport général
 - Rapport conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce.
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice 2025 et quitus aux administrateurs - Affectation du résultat de l'exercice 2025
- Conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce
- Accomplissement des formalités légales

Mme la Présidente rappelle que les rapports ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et qu'ils ont été joints avec les convocations à la présente Assemblée Générale. Elle donne ensuite la parole à Monsieur Xavier SIMON qui en fait la présentation.

La Présidente donne ensuite la parole à Monsieur Pascal GERMAIN, commissaire aux comptes qui fait lecture de ses rapports.

Après avoir entendu le commissaire aux comptes, La Présidente demande s'il y a des interventions.

Personne ne souhaitant intervenir, il est procédé à la lecture puis au vote des résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale ordinaire après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, des rapports du Commissaire aux comptes, et après les explications complémentaires fournies verbalement, approuve les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés et faisant apparaître une perte de -525 135,39 €.

L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé, dont le compte-rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration.

Adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice en report à nouveau.

Adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés

Troisième résolution

Après avoir entendu lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes prévu à l'article L 227-38 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions visées dans ce rapport les ratifie et donne quitus aux administrateurs à cet égard.

Adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés

En l'absence de nouvelles interventions la présidente lève la séance à 16h45 minutes.

La Présidente

Dominique SANTONI



Le Scrutateur

Jordan FERNANDES



Le Secrétaire

Xavier SIMON

